



Texte n°99-193 - F/3 - (R-B1)	CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Règlementation de la production
Texte n°99-194 - F/3 - (R-B2)	CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Règlementation du produit
Texte n°99-195 - F/3 - (R-B3)	CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Organisation du marché
Texte n°99-196 - F/3 - (R-B4)	CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Régime fiscal

<p align="center"><u>Bulletin officiel des douanes</u></p> <p>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</p> <p>Règlementation de la production</p>	<p>BOD n° 6390 du 25 novembre 1999 texte n° 99-193 nature du texte : R(CE) du 3^{ème} trimestre 1999 classement : R-B1 RP : bureau : F/3 nombre de pages : 5 diffusion : NOR : BUD D 99.00.193 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte :</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références :</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié :</p>	

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du troisième trimestre 1999.

Classement	REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES PUBLIES
R-B1.1.3.2	Organisation commune du marché viti-vinicole – Déblocage anticipé de droits de plantation nouveaux. <i>Règlement (CE) n° 1677/1999 du Conseil du 19 juillet 1999 modifiant le règlement (CEE) n° 822/87 (JOCE n° L 199 du 30 juillet 1999).</i>
R-B1.1.4	Octroi de primes d'abandon définitif de superficies viticoles pour les campagnes viticoles 1988/1989 à 1999/2000. <i>Règlement (CE) n° 1679/1999 du Conseil du 19 juillet 1999 (JOCE n° L 199 du 30 juillet 1999).</i>

ANNEXE

Attention le document n'est consultable que via l'outil 



<u>Bulletin officiel des douanes</u> CONTRIBUTIONS INDIRECTES Règlementation du produit	BOD n° 6390 du 25 novembre 1999 texte n° 99-194 nature du texte : R(CE), décrets, arrêtés du 3 ^{ème} trimestre 1999 classement : R-B2 RP : bureau : F/3 nombre de pages : 12 diffusion : NOR : BUD D 99.00.194 S mots-clés : Viti-vinicole
---	---

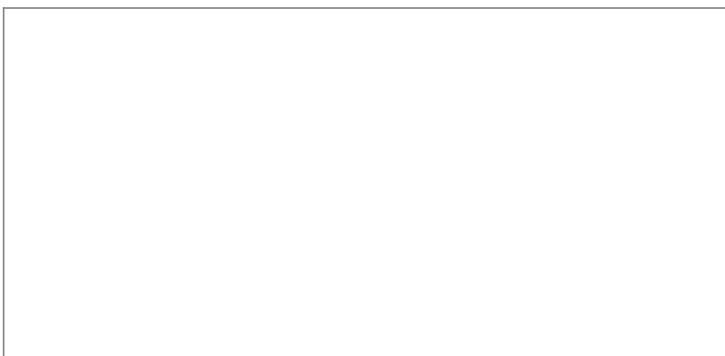
Date d'entrée en vigueur du texte : Date de caducité du texte : Références : Texte abrogé : Texte modifié :
--

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du troisième trimestre 1999.

Classement	REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES PUBLIES
R-B2.1.1	Conditions d'emploi de certaines pratiques œnologiques prévues par le règlement (CEE) n° 822/87 du Conseil. <i>Règlement (CE) n° 1477/1999 de la Commission du 6 juillet 1999 (JOCE n° L 171 du 7 juillet 1999).</i>
R-B2.3.0	Vins mousseux produits dans la Communauté - élaboration et commercialisation des vins de liqueur produits dans la Communauté. <i>Règlement (CE) n° 1678/1999 du Conseil du 19 juillet 1999 (JOCE n° L 199 du 30 juillet 1999).</i>
R-B2.3.1	Modalités d'application pour la désignation et la présentation des vins et des moûts de raisins. <i>Règlement (CE) n° 1470/1999 de la Commission du 5 juillet 1999 (JOCE n° L 170 du 6 juillet 1999).</i>
classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B2.3.0	Appellation d'origine contrôlée "Côtes du Vivarais" <i>Décret du 23 septembre 1999 (JORF du 25 septembre 1999, p.14318).</i>
R-B2.3.0	Définition de la mention " élevé en fût " <i>Arrêté du 23 septembre 1999 (JORF du 28 septembre 1999, p.14411).</i>
R-B2.3.0	Augmentation du titre alcoométrique naturel par concentration ou addition de moût concentré ou de moût concentré rectifié des raisins frais, des moûts et des vins de la récolte 1999 destinés à l'élaboration de vins de table, de vins de pays et de vins mousseux. <i>Arrêté du 22 septembre 1999 (JORF du 1^{er} octobre 1999, p.14571).</i>

ANNEXE

Attention le document n'est consultable que via l'outil



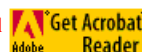
<u>Bulletin officiel des douanes</u> CONTRIBUTIONS INDIRECTES Organisation du marché	BOD n° 6390 du 25 novembre 1999 texte n° 99-195 nature du texte : R(CE), arrêtés du 3^{ème} trimestre 1999 classement : R-B3 RP : bureau : F/3 nombre de pages : 33 diffusion : NOR : BUD D 99.00.195 S mots-clés : Viti-vicole
Date d'entrée en vigueur du texte : Date de caducité du texte : Référence : Texte abrogé : Texte modifié :	

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du troisième trimestre 1999.

Classement	REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES PUBLIES
R-B3.2.2.1	Montant de l'acompte sur le coût de l'écoulement de certains produits de distillation de vins pour 2000. <i>Règlement (CE) n° 1518/1999 de la Commission du 12 juillet 1999, (JOCE n° L 177 du 13 juillet 1999).</i>
R-B3.2.2.3	Détermination des Etats membres dans lesquels les campagnes promotionnelles en faveur de la consommation du jus de raisin peuvent être réalisées au titre de la campagne 1997/1998. <i>Règlement (CE) n° 1593/1999 de la Commission du 20 juillet 1999, (JOCE n° L 188 du 21 juillet 1999).</i>
R-B3.3.2	Délivrance de certificats d'exportation dans le secteur viti-vicole. <i>Règlement (CE) n° 1500/1999 de la Commission du 8 juillet 1999, (JOCE n° L 174 du 9 juillet 1999).</i>
R-B3.3.2	Modalités communes d'application du régime des restitutions à l'exportation pour les produits agricoles. <i>Rectification du règlement (CE) n° 800/1999 de la Commission du 15 avril 1999, (JOCE n° L 180 du 15 juillet 1999).</i>
R-B3.3.2	Instauration d'un régime de délivrance de certificats d'exportation dans le secteur viti-vicole. <i>Règlement (CE) n° 1610/1999 de la Commission du 22 juillet 1999, (JOCE n° L 190 du 23 juillet 1999).</i>
R-B3.3.2	Prix d'orientation le secteur du vin pour la campagne 1999/2000. <i>Règlement (CE) n° 1676/1999 du Conseil du 19 juillet 1999, (JOCE n° L 199 du 30 juillet 1999).</i>
R-B3.3.2	Prix d'achat, aides et autres éléments applicables aux mesures d'intervention dans le secteur du vin pour la campagne 1999/2000. <i>Règlement (CE) n° 1681/1999 du Conseil du 26 juillet 1999, (JOCE n° L 199 du 30 juillet 1999).</i>
R-B3.3.2	Etablissement réciproque de contingents tarifaires pour certains vins entre la Communauté européenne et la République de la Hongrie. <i>Règlement (CE) n° 1774/1999 du Conseil du 29 juillet 1999, (JOCE n° L 212 du 12 août 1999).</i>
R-B3.3.2	Attestation pour l'importation de vins en Hongrie. <i>Décision de la Commission du 12 juillet 1999, (JOCE n° L 212 du 12 août 1999).</i>
Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B3.3.2	Contrôle de la qualité à l'exportation des vins de Bordeaux. <i>Arrêté du 9 septembre 1999 (JORF du 21 septembre 1999, p. 14109).</i>

ANNEXE

Attention le document n'est consultable que via l'outil



<i>Bulletin officiel des douanes</i>	BOD n° 6390 du 25 novembre 1999 texte n° 99-196 nature du texte : R(CE), arrêtés du 3 ^{ème} trimestre 1999 classement : R-B4
CONTRIBUTIONS INDIRECTES	RP :
Régime fiscal	bureau : F/3 nombre de pages : 9 diffusion : NOR : BUD D 99.00.196 S mots-clés : Viti-vinicole

Date d'entrée en vigueur du texte :

Date de caducité du texte :

Références :

Texte abrogé :

Texte modifié :

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du troisième trimestre 1999.

Classement	<i>REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES PUBLIES</i>
R-B2.1.1	Documents accompagnant les transports de produits viti-vinicoles et registres à tenir dans le secteur viti-vinicole. Règlement (CE) n° 1592/1999 de la Commission du 20 juillet 1999 (JOCE n° L 188 du 21 juillet 1999).
Classement	<i>DECRETS ET ARRETES PUBLIES</i>
R-B4.3.3.	Extension d'un accord interprofessionnel triennal et d'un avenant à cet accord conclus dans le cadre de l'Union interprofessionnelle du vin de Cahors. Arrêté du 15 juillet 1999 (JORF du 23 juillet 1999, page 10954).
R-B4.3.3.	Extension de l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du comité interprofessionnel du floc de gascogne pour les campagnes 1999/2000, 2000/2001, 2001/2002 et d'un avenant à cet accord. Arrêté du 16 septembre 1999 (JORF du 30 septembre 1999, page 14501).
R-B4.3.3.	Extension d'un accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre de l'Union interprofessionnelle des vins des Côtes de Duras. Arrêté du 22 août 1999 (JORF du 1er octobre 1999, page 14590).

ANNEXE

Attention le document n'est consultable que via l'outil

